



BORAN-SUR-OISE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Compte-rendu - réunion du 06 juillet 2017 – 16h30

1. OBJET DE LA REUNION

Réunion de travail portant sur les outils réglementaires du projet de PLU

2. LIEU DE LA REUNION

Mairie de Boran-sur-Oise – Salle du Conseil Municipal

3. PRESENTS

NOM ET PRENOM	ORGANISME / COLLECTIVITE	FONCTION
HAINAUT Jean-Jacques	Boran-sur-Oise	3 ^{ème} Adjoint
SCHIRATTI DOUCHEZ Anne	Boran-sur-Oise	4 ^{ème} Adjoint
RONCIN Janick	Boran-sur-Oise	5 ^{ème} Adjoint
FAUVAUX Nicole	Boran-sur-Oise	Conseillère municipale
JANAS Karine	Boran-sur-Oise	Conseillère municipale
COUDERT Alain	Boran-sur-Oise	Conseiller municipal
MARQUES Sabrina	Boran-sur-Oise	DGS
GIROUDEAU Jean-Marc	PNR Oise-Pays de France	Chargé de mission urbanisme
FELDER Guillaume	atopia	Urbaniste
PETER-JAN Jules	atopia	Urbaniste

4. POINTS ABORDES

- Le bureau d'études présente un premier projet de zonage du PLU. Il est rappelé que cette traduction réglementaire s'appuie pleinement sur le PADD, débattu en Conseil Municipal le 30 juin 2017. Les dispositions réglementaires présentes dans l'ancien Plan d'Occupation des Sols sont rappelées ainsi que les évolutions induites par la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme.
- Des précisions sont faites quant à la délimitation des zones UE, qui concernent les espaces d'activités économiques :
 - dans la zone d'activités économiques du rond-point des Vignes ;
 - autour de l'usine de production de béton sur la route de Précy, dont le périmètre est ajusté en fonction des recommandations indiquées par la Charte du Parc naturel régional Oise-Pays de France ;
 - pour l'unité de production industrielle présente en sortie de bourg sur la route de l'écluse.
- Les futures zones de développement urbain (AU) sont détaillées, pour le chemin des Rommes comme pour le secteur Gare et Oise. Le bureau d'études précise que ces secteurs feront l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui permettront de préciser les aménagements futurs de ces deux zones.
- Le zonage de la plage du Lys-Chantilly est ajusté en fonction des précisions apportées sur son projet de développement et en anticipation des futurs besoins potentiels. L'ambition du développement d'un projet touristique pour ce site est largement reprise dans le PADD.
- En lien avec les orientations du Parc naturel régional Oise-Pays de France, la mise en place d'un zonage spécifique « Grand domaine » (Ngd) sur le château de Boran et sur son parc est validée par la commission urbanisme ainsi que le site du Prieuré Sainte-Croix. Cette particularité réglementaire doit permettre à ces sites patrimoniaux une évolution future en cohérence avec leurs besoins dans le respect du site, du paysage et du patrimoine.
- Le maillage des zones naturelles (N) et leurs différentes caractéristiques sont présentés, notamment l'importance des corridors écologiques sur le territoire communal qui sont représentés par un zonage spécifique (Nce).
- Le bilan des emplacements réservés présents dans le Plan d'Occupation des Sols est effectué et le bureau d'études précise que les besoins futurs en Emplacements Réservés seront relevés dans une prochaine réunion de travail.

5. PROCHAINES REUNIONS

- Règlement, zonage et OAP – Jeudi 14 septembre 2017 – 16h00 – Mairie de Boran-sur-Oise
- Règlement, zonage et OAP – Jeudi 12 octobre 2017 – 16h00 – Mairie de Boran-sur-Oise
- Règlement, zonage et OAP – Jeudi 16 novembre 2017 – 16h00 – Mairie de Boran-sur-Oise